

CONCOURS 23 AOUT 2018 SAINT BENOIT DU SAULT (36) Conditions sanitaires

ANALYSES BVD : A REALISER AU MOINS 15 JOURS AVANT LE CONCOURS

1. IBR : animaux sous QUALIFICATION INDEMNÉ D'IBR **aucune prise de sang demandée**

2. BVD : animal bénéficiant d'une appellation « bovin non IPI » (analyses conformes au référentiel technique)

Soit pour tous les animaux, 3 possibilités :

- un résultat négatif par PCR sur sang (analyse individuelle ou de mélange de 10)

OU

- un résultat négatif par antigénémie sur sang après l'âge de 6 mois

OU

- un résultat négatif par PCR ou antigénémie sur biopsie auriculaire (prélèvement de cartilage)

(Pour les cheptels de l'Indre, les prélèvements et les analyses BVD sont pris en charge en partie par le GDMA)

**DOCUMENTS A PRESENTER ET (OU) A REMETTRE LORS DE L'ENTRÉE
DES BOVINS DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION**

- *Le passeport et l'ASDA* de chaque bovin présenté (même pour les veaux).
- *Le certificat sanitaire bovins* signé par votre vétérinaire sanitaire datant de moins de 10 jours
- *Les résultats des analyses BVD*

*Pour toute précision concernant les documents à présenter,
contacter le GDMA 36 par téléphone : 02 54 08 13 80 ou par mail : sanitaire@gdma36.fr*